

République Française  
Département de Maine-et-Loire  
**Commune de Saint Germain des Prés**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 07/04/2026**

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril, sous la présidence de Monsieur BENETTA Nicolas, Maire.

**Etaient présents** : M. BENETTA Nicolas, Maire, Mme TOUSSAINT Marylène, M. LEGER Eric, Mme GABARD Delphine, Adjoints ; Mme DE TOURNEMIRE Emmanuelle, M GUYARD Jérôme, M FOUASSIER Nicolas, M DEROUET Franck, ~~M CHESNEAU Thierry~~, Mme LE LAY LE FER Anna, Mme MACE Marie, M ANNEBICQUE Thibault, Mme BARON Anne-Laure, M LLOYD Jason et Mme PAVION Léa, Conseillers municipaux.

**Était absent excusé** : M CHESNEAU Thierry

**Secrétaire de séance** : M LLOYD Jason

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h00.

**Ordre du jour de la séance** :

- 1) Composition et désignations des responsables des commissions municipales
- 2) Election des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)
- 3) Constitution de la commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public
- 4) Constitution de la commission révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- 5) Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML)
- 6) Election des délégués au Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR)
- 7) Désignation de référents à l'office de tourisme « Destination Anjou Vignoble et Village »
- 8) Désignation d'un correspondant « Défense »
- 9) Désignation de délégués au conseil d'école Boris Vian
- 10) Désignation de délégués au restaurant scolaire
- 11) Désignation de délégués à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) – Ecole Saint Joseph
- 12) Désignation de référents Bibliothèque
- 13) Désignation de délégués au Syndicat Intercommunal de la Région de Saint Georges sur Loire (SIRSG)

- 14) Désignation de délégués au Centre Social Intercommunal (CSI) « L'Atelier »
- 15) Désignation de délégués au syndicat de gestion et de traitement des déchets - 3RD'Anjou
- 16) Désignation de délégués à l'accueil périscolaire « Le Nid des Prés »
- 17) Désignation de délégués aux ententes sportives

-----

*Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans modification.*

**DEL 2026 026 – VIE INSTITUTIONNELLE** : Composition et désignations des responsables des commissions municipales

***Délibération transmise en préfecture le 08/04/2026***

Monsieur le Maire indique que l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de procéder à la nomination de leurs membres et titulaires répartis comme suit :

### **Commission Infrastructure et Environnement**

**Titulaire** : Marylène TOUSSAINT, 1<sup>ère</sup> Adjointe

**Membres** : Nicolas BENETTA, Delphine GABARD, Franck DEROUET, Jason LLOYD, Jérôme GUYARD, Thibault ANNEBICQUE et Thierry CHESNEAU.

### **Cadre de Vie – Patrimoine**

**Titulaire** : Eric LEGER, 2<sup>ème</sup> Adjoint

**Membres** : Marylène TOUSSAINT, Delphine GABARD, Emmanuelle de TOURNEMIRE, Jérôme GUYARD, Thierry CHESNEAU, Marie MACE, Thibault ANNEBICQUE.

### **Commission sociale, scolaire et culturelle**

**Titulaire** : Delphine GABARD, 3<sup>ème</sup> adjointe

**Membres** : Nicolas FOUASSIER, Thierry CHESNEAU, Anna LE LAY-LE FER, Marie MACE, Anne-Laure BARON, Jason LLOYD, Léa PAVION.

## Commission finances

**Titulaire** : Nicolas BENETTA, Maire

**Membres** : l'ensemble du conseil municipal

***Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal valide la constitution des commissions ci-dessus.***



**DEL 2026 027 – VIE INSTITUTIONNELLE** : Election des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales

***Délibération transmise en préfecture le 08/04/2026***

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les articles L.123-6 et R.123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles fixent les conditions de fonctionnement des centres communaux d'action sociale, et notamment les règles relatives à la désignation des membres du conseil d'administration.





Les membres élus par le conseil municipal sont au maximum de 8, de même que les membres nommés par le Maire.

Le conseil municipal décide de fixer ainsi le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS (outre le président) :

-  4 membres élus par le conseil municipal
-  4 membres nommés par le maire

En conséquence, il convient de procéder à l'élection de ceux-ci, dans les conditions fixées par l'article L.13-6 et R133-7 et suivants du Code de l'Action Sociales et des Familles.

***Ont été proclamés élus à l'unanimité des membres présents ou représentés***

-  Delphine GABARD
-  Marie MACE
-  Anne-Laure BARON
-  Léa PAVION

**DEL 2026 028 – VIE INSTITUTIONNELLE** : Constitution de la commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public

***Délibération transmise en préfecture le 08/04/2026***

En matière de commande publique, des commissions spécifiques doivent être mises en place.

C'est le cas des commissions d'appel d'offres et de délégation de service public. Les règles applicables à la composition et à l'élection des membres de ces deux commissions sont similaires et fixées par les articles L. 1411-5 et D. 1411-3 à D. 1411-5 du CGCT.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer ces deux commissions et ce pour la durée du mandat,

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, il convient d'élire 3 membres titulaires du conseil municipal et 3 membres suppléants, le Maire étant président de droit,

Monsieur le Maire décide de procéder à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants des commissions d'appel d'offres et de délégation de service public.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne :**

Le Président – BENETTA Nicolas			
Titulaire	Marylène TOUSSAINT	Suppléant	Franck DEROUET
Titulaire	Delphine GABARD	Suppléant	Jason LLOYD
Titulaire	Eric LEGER	Suppléant	Thibault ANNEBICQUE

**DEL 2026 029 – VIE INSTITUTIONNELLE :** Constitution de la commission révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU - PLUi)

***Délibération transmise en préfecture le 08/04/2026***

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de créer une commission « Révision du PLU » qui sera chargée de l'élaboration et de la révision du PLU - PLUi.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal désigne :**

Le Président – BENETTA Nicolas			
Déléguée	Marylène TOUSSAINT	Déléguée	Delphine GABARD
Délégué	Eric LEGER	Délégué	Nicolas FOUASSIER
Délégué	Franck DEROUET	Délégué	Thierry CHESNEAU
Déléguée	Anna LE LAY – LE FER	Déléguée	Emmanuelle de TOURNEMIRE

**DEL 2026 030 – VIE INSTITUTIONNELLE :** Désignation d'un représentant de la commune au Siéml au sein du collège électoral de Loire Layon Aubance.

***Délibération transmise en préfecture le 08/04/2026***

Le Syndicat intercommunal d'énergie de Maine-et-Loire (Siéml) est un syndicat mixte fermé composé de la quasi-totalité des communes et intercommunalités du département. Le renouvellement des conseils municipaux et communautaires entraîne le renouvellement de ses instances. A l'issue des élections des 15 et 22 mars 2026, 50 délégués du comité syndical devront être désignés directement par Angers Loire Métropole (19 délégués) ainsi que par des collèges électoraux territoriaux (31 délégués) ; ces collèges sont des circonscriptions électives dont le périmètre est calé sur celui des intercommunalités. Ils se réuniront dans le courant du mois de mai. La séance d'installation du comité

syndical se tiendra le mardi 16 juin 2026. Une seconde séance se tiendra dans la quinzaine qui suit, le mardi 30 juin.

Chaque commune membre du Siéml, quelle que soit sa taille, dispose d'un représentant appelé à participer aux élections des délégués du comité syndical. Les statuts du Syndicat prévoient que le conseil municipal désigne parmi ses membres un représentant titulaire et un représentant suppléant. Conformément à l'article L 5211-8 du CGCT, à défaut de désignation par la collectivité de son représentant à la date de la réunion du collège électoral, la représentation d'une commune est effectuée par le maire.

Il est rappelé que le représentant titulaire comme le représentant suppléant au sein du collège électoral est élu au scrutin uninominal à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Si une seule candidature a été déposée pour chacun des représentants titulaire et suppléant, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le maire.

La loi prévoit, par principe, le scrutin secret pour procéder à cette élection. Le conseil municipal peut toutefois décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. Il est donc proposé de procéder, non à un scrutin secret, mais à un vote à main levée. Le mode de scrutin choisi sera mentionné au procès-verbal retranscrivant les opérations électorales.

Enfin, deux assesseurs, dont le rôle est de veiller au bon déroulement des opérations électorales, doivent être désignés par le conseil municipal. La désignation des assesseurs sera mentionnée au procès-verbal retranscrivant les opérations électorales.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ces propositions.

### **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-7, L 2121-21, L 2121-33, L 5211-8, L 5212-8 ; L 5711-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml) ;

Vu le procès-verbal en date du 7 avril 2026, relatif à l'élection des représentants titulaires et suppléants de la commune au Siéml au sein du collège électoral **de Loire Layon Aubance** ;

Considérant que, à l'issue des élections des 15 et 22 mars 2026, le renouvellement des conseils municipaux et communautaires entraîne le renouvellement du comité syndical du Siéml ;

Considérant que la commune, membre du Siéml, dispose d'un représentant au sein du collège électoral **de Loire Layon Aubance**, appelé à participer aux élections des délégués du comité syndical ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner, parmi ses membres, un représentant titulaire et un représentant suppléant, dont le rattachement nominatif vise à faciliter l'organisation du collège électoral ;

Considérant que si les élections ont lieu en principe au scrutin secret, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

Considérant que le Conseil municipal a décidé de voter à main levée ;

Considérant que le Conseil municipal a nommé Léa PAVION et Jason LLOYD en tant qu'assesseur ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire ;

Après avoir procédé aux opérations électorales ;

Après en avoir délibéré ;

## DÉCIDE

- de désigner, conformément au procès-verbal relatif à l'élection des représentants titulaires et suppléants de la commune au Siéml au sein du collège électoral **de Loire Layon Aubance**, les conseillers municipaux suivants :
  - M. Jason LLOYD - représentant titulaire ;
  - M. Eric LEGER - représentant suppléant.

**DEL 2026 031 – VIE INSTITUTIONNELLE** : Election des délégués au Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR)

***Délibération transmise en préfecture le 08/04/2026***

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune de St Germain des Prés au Syndicat mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme,

**Le conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, proclame élus au SMBVAR :***

- Titulaire : Marylène TOUSSAINT – 5 rue de la Loire - 49170 ST GERMAIN DES PRES
- Suppléant : Franck DEROUET – 105 chemin du Boulay – 49170 ST GERMAIN DES PRES

**DEL 2026 032 – VIE INSTITUTIONNELLE** : Désignation de référents à l'office de tourisme « Destination Anjou Vignoble et Village »

***Délibération transmise en préfecture le 08/04/2026***

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune de Saint Germain des Prés à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de désigner deux référents à l'Office de Tourisme.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés désigne :***

- Delphine GABARD en tant que référent titulaire
- Jason LLOYD en tant que référent suppléant

**DEL 2026 033 – VIE INSTITUTIONNELLE** : Désignation d'un correspondant « Défense et sécurité civile »

***Délibération transmise en préfecture le 08/04/2026***

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de désigner « un correspondant défense et sécurité civile » dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation de nos citoyens aux questions de défense.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne :***



-  Monsieur Thibault ANNEBICQUE correspondant « Défense et sécurité civile »

**DEL 2026 034 – VIE INSTITUTIONNELLE** : Désignation de délégués au conseil d'école Boris Vian

***Délibération transmise en préfecture le 08/04/2026***

Monsieur le Maire indique que conformément au code de l'Education, il convient de désigner des délégués du Conseil Municipal qui siègeront au conseil d'école.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne :***



-  1 délégué titulaire : Delphine GABARD
-  1 délégué suppléant : Anna LE LAY – LE FER

**DEL 2026 035 – VIE INSTITUTIONNELLE** : Désignation de délégués au restaurant scolaire

***Délibération transmise en préfecture le 08/04/2026***

Monsieur le Maire propose de désigner des délégués au restaurant scolaire.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne :***

-  1 délégué titulaire : Delphine GABARD
-  2 délégués suppléants : Anna LE LAY - LE FER et Léa PAVION



**DEL 2026 036 – VIE INSTITUTIONNELLE** : Désignation de délégués à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) – Ecole Saint Joseph

***Délibération transmise en préfecture le 08/04/2026***

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du contrat d'association de l'école privée St Joseph et conformément à l'article L442-8 du code de l'Education, il convient de désigner un délégué pour

participer aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat, sans voix délibérative.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne :***



-  1 titulaire : Delphine GABARD
-  1 suppléant : Anna LE LAY – LE FER

**DEL 2026 037 – VIE INSTITUTIONNELLE** : Désignation de référents pour la bibliothèque municipale

***Délibération transmise en préfecture le 08/04/2026***

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner des délégués du Conseil Municipal en tant que référents « Bibliothèque ».

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne :***



-  1 délégué titulaire : Delphine GABARD
-  2 délégués suppléants : Anne-Laure BARON, Jason LLOYD

**DEL 2026 038 – VIE INSTITUTIONNELLE** : Désignation de délégués au Syndicat Intercommunal de la Région de Saint Georges sur Loire (SIRSG)

***Délibération transmise en préfecture le 08/04/2026***

Monsieur le Maire indique que conformément aux statuts du Centre Social Intercommunal de la Région de St Georges sur Loire, il convient de désigner les membres représentants du Conseil Municipal :

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne :***

-  2 délégués : Delphine GABARD, Marie MACE
-  1 suppléant : Nicolas BENETTA

**DEL 2026 039 – VIE INSTITUTIONNELLE** : Désignation de délégués au Centre Social Intercommunal (CSI) « L'Atelier »

***Délibération transmise en préfecture le 08/04/2026***

Conformément aux statuts du CSI « L'Atelier », il convient de désigner les membres représentants du Conseil Municipal :

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne :**

CONSEIL D'ADMINISTRATION – 4 réunions par an			
Titulaire	Delphine GABARD	Suppléant	Nicolas FOUASSIER

COMMISSION PETITE ENFANCE - 2 réunions par an			
Titulaire	Delphine GABARD	Suppléante	Marie MACE

COMMISSION ENFANCE JEUNESSE - 3 réunions par an			
Titulaire	Delphine GABARD	Suppléantes	Anna LE LAY – LE FER et Marie MACE

COMITE DE PILOTAGE JEUNESSE - 3 réunions par an			
Titulaire	Delphine GABARD	Suppléants	Thierry CHESNEAU et Nicolas FOUASSIER

COMMISSION FAMILLE - 3 réunions par an			
Titulaire	Delphine GABARD	Suppléante	Léa PAVION



COMMISSION SENIOR - 3 réunions par an			
Titulaire	Delphine GABARD	Suppléants	Léa PAVION et Nicolas FOUASSIER

**DEL 2026 040 – VIE INSTITUTIONNELLE :** Désignation de délégués au syndicat de gestion et de traitement des déchets - 3RD'Anjou

***Délibération non transmissible à la préfecture***

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance au sein du 3 R D'Anjou.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne :**



-  Titulaire : Jason LLOYD
-  Suppléante : Marylène TOUSSAINT

**DEL 2026 041 – VIE INSTITUTIONNELLE :** Désignation de délégués auprès de l'association de l'accueil périscolaire « Le Nid des Prés »

***Délibération non transmissible à la préfecture***

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner deux délégués du Conseil Municipal pour représenter la commune au sein de l'Association « Le Nid des Prés ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne :**


-  Delphine GABARD
-  Anna LE LAY – LE FER

**DEL 2026 042 – VIE INSTITUTIONNELLE : Désignation de délégués aux ententes sportives**  
***Délibération non transmissible à la préfecture***

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de désigner des délégués du Conseil Municipal pour représenter la commune auprès des clubs sportifs de la commune.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne :***

 Delphine GABARD

 Léa PAVION

**INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL**

 **Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises en application de la délibération n°2026 025 du 20 mars 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales :

N° d'ordre	Nature du bien cédé	Adresse	Réf cadastrales	Superficie	Préemption
IA 049 284 26 00002	Habitation	21 rue de la Loire	E 1429 ; E 91 ; E 1548	155 m <sup>2</sup>	Non

 **Règlement intérieur de la commune**

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur de la commune doit être adopté dans les 6 mois suivant l'installation du conseil municipal. Il propose de le voter lors de la prochaine réunion de Conseil municipal.

***Séance levée à 23h26***

***Prochain conseil municipal prévu le lundi 04 mai2026 à 20h00***

***Le Maire,  
Nicolas BENETTA***

***Le secrétaire de séance,  
Jason LLOYD***